

CONSEIL COMMUNAL

CHESEaux

PREAVIS N° 18/2023

TRAVAUX D'URGENCE

Demande de crédit destiné au remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées au chemin de la Plantaz et remise en état des aménagements extérieurs aux abords du collège

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Dans le cadre des études menées pour le remplacement des collecteurs communaux au chemin de Derrière-la-Ville (secteur compris entre la route de Morrens et le chemin de la Plantaz) qui fait l'objet de préavis séparés (14/2023 et 19/2023), nous avons réalisé des investigations supplémentaires en fin d'année 2022 pour vérifier l'état des collecteurs en aval de la zone concernée, sur lesquels les raccordements des nouvelles conduites étaient projetés.

Comme indiqué par la Municipalité lors de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2022, les résultats de l'inspection caméra réalisée sur le collecteur d'eaux claires Ø 800 mm en aval du secteur et datant de 1966, étaient très préoccupants.

Nous constatons que la conduite s'était très fortement dégradée ces dernières années avec l'apparition de fissures longitudinales de part et d'autre et sur le point haut. De plus, le collecteur s'était affaissé et nous apercevions par endroit des éclats de béton (parties effondrées et manquantes des parois du collecteur).

A la vue de son état de dégradation, du risque de rupture par effondrement et des conséquences que cela aurait pu occasionner (inondation / gestion des eaux qui se déverseraient en surface / gel en période hivernale / dégâts à la propriété), la Municipalité a décidé d'entreprendre en urgence les travaux de réfection. Conformément à l'art. 42 du Règlement de la Municipalité, le Conseil a été informé de cet état de fait lors de sa séance du 5 décembre 2022. Le chantier a ainsi débuté le 17 janvier 2023 sans attendre l'obtention d'un crédit par le Conseil communal.

Extraits du passage caméra :



2. Rappel des faits

Un préavis pour travaux d'urgence avait été mis à l'ordre du jour du Conseil communal du mardi 14 mars 2023.

Les premiers travaux ont démontré rapidement que ceux-ci allaient s'avérer bien plus compliqués et conséquents que prévu et que le crédit estimé à 330'000.00 frs serait largement dépassé.

Dès lors, la Municipalité a décidé de retirer le préavis 12/2023 et de revenir devant le Conseil une fois les incertitudes sur le coût des travaux levées.

3. Travaux de remplacement des collecteurs

Le collecteur endommagé a été remplacé par un nouveau collecteur Ø 900 mm sur une longueur d'environ 90 mètres.

De plus, nous avons profité de ces travaux conséquents (emprise de la fouille / profondeur) pour supprimer un collecteur d'eau claire Ø 400 mm qui avait été construit parallèlement au collecteur à remplacer. Ses eaux ont été redirigées dans ce nouveau collecteur qui a été dimensionné en conséquence. Des frais seront ainsi évités dans le futur pour entretenir et réfectionner deux collecteurs d'eaux claires parallèles.

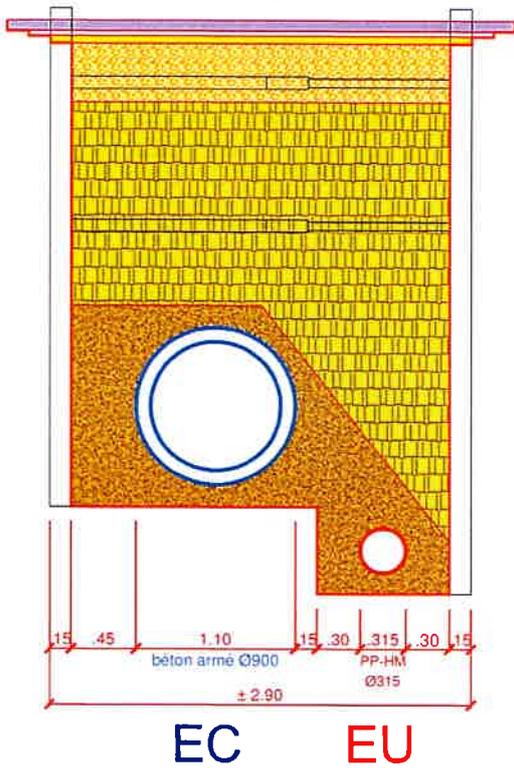
Vu la faible plus-value, nous avons profité également de remplacer le collecteur d'eaux usées Ø 250 mm par un tuyau Ø 300 mm. En effet, comme il est construit à une profondeur plus importante que le collecteur d'eaux claires, il aurait été plus difficile de le remplacer par la suite sans risque.

Situation générale et schématique des collecteurs :

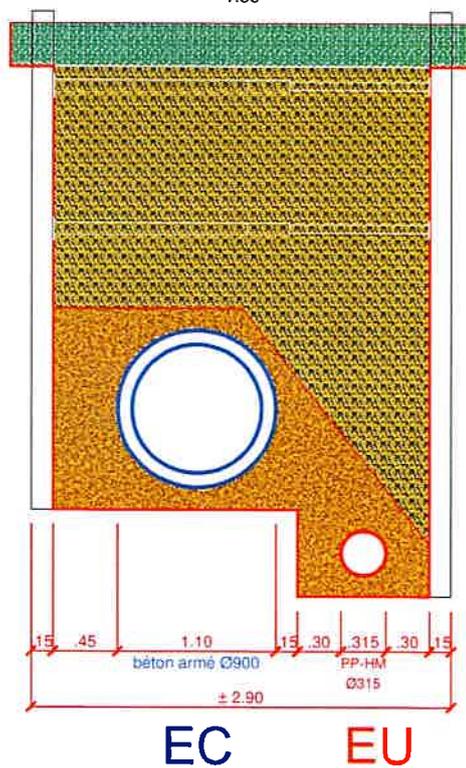


Coupes type :

Coupe type route
1:50



Coupe type terrain meuble
1:50



Légende

- Terre végétale - ép. 30 cm
- ACT 22N - ép. 8 cm
- ACMR 8 - ép. 3.5 cm
- Grave de réglage 0/22 - ép. 5 cm
- GNT 0/45 - ép. 40 cm
- Grave recyclée
- Matériaux d'excavation triés
- Sable

4. Causes du supplément de coûts

Il a été rapidement constaté de grandes quantités d'eau en fonds de fouille, des résurgences et un fort débit d'eau constant dans le collecteur d'eaux claires.

De plus, ce collecteur, fortement endommagé, s'effondrait à l'avancement des travaux, noyant le fond de fouille, compliquant ainsi davantage l'excavation.

Fort de ces constats, il a été décidé de déplacer le tracé des nouveaux collecteurs (EC+EU) afin de pouvoir les poser dans un terrain stable et sec.

Le déplacement du tracé des collecteurs a fortement fait augmenter les coûts.

En effet, l'emprise des fouilles s'avérait plus importante, le terrain s'étant déjà affaissé par endroits, ce qui a nécessité une remise en état plus conséquente.

Les anciens collecteurs laissés en place ont été remplis de gravillon.

5. Travaux de remise en état

La surface engazonnée au-dessus des collecteurs a été remise dans son état initial.

Vu l'emprise importante des fouilles, il a également fallu réfectionner complètement la zone de l'arrêt de bus et du parking ainsi que la cour d'école.



6. Coût des travaux

Ces travaux ont fait l'objet d'une mise en soumission selon la loi sur les marchés publics (LMP) :

- Travaux de Génie-civil, EU / EC et remise en état des aménagements	Fr.	440'000.00
- Honoraires, ingénieurs et géomètre	Fr.	55'000.00
- Curage et inspection caméra	Fr.	20'000.00
- Divers et imprévus sur solde des travaux à réaliser	Fr.	<u>15'000.00</u>

Montant total HT

Fr. 530'000.00
=====

7. Conclusion

Ceci exposé, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, de bien vouloir lui accorder un crédit de Fr. 530'000.00 HT, destiné au remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées au chemin de la Plantaz et remise en état des aménagements extérieurs aux abords du collège.

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- Vu le préavis municipal N° 18/2023 du 25 septembre 2023
- Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet
- Vu le rapport de la commission des finances

DECIDE

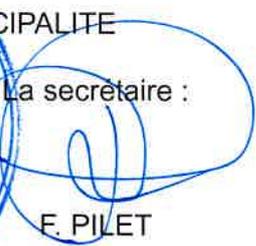
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 530'000.00 HT** destiné aux travaux d'urgence pour le remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées au chemin de la Plantaz et pour la réfection des aménagements extérieurs aux abords du collège de la Plantaz.
- d'amortir l'investissement par prélèvement au fonds affecté.
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.

DECHARGE

les commissions de leur mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 25 septembre 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:  La secrétaire: 

E. FLEURY  F. PILET

Annexe : plan des travaux exécutés